

Annexe

<p style="text-align: center;">CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE</p>

Entre

Le Département de Seine-et-Marne,

représenté par le Président du Conseil général, agissant en application de la délibération du Conseil général du 4 mars 2011,
ci-après dénommé « le Département », dont le siège est en l'Hôtel du Département, 77010 MELUN cedex,

et

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,

représentée par son Président, en exercice,
ci-après dénommée « la Chambre d'Agriculture », dont le siège social est situé au 418, rue Aristide Briand – 77350 Le Mée-sur-Seine.

APRES AVOIR RAPPELE EN PREAMBULE :

L'agriculture est un élément important de la vie économique en Seine-et-Marne et joue un rôle essentiel dans la gestion du territoire et de ses ressources.

La Chambre d'Agriculture a la mission d'organiser le développement agricole par la mise en œuvre d'actions de conseil, d'expérimentations techniques, d'information et de promotion des produits. A ce titre, elle poursuit un large éventail d'actions de développement et d'innovation dans le souci de protéger l'environnement, notamment la ressource en eau, et de contribuer à la gestion de l'espace rural.

Les objectifs ainsi poursuivis rejoignent ceux du Département. Celui-ci participe en effet depuis 2006 à la mise en place du Plan Départemental de l'Eau, co-signé notamment par la Chambre d'Agriculture, avec pour objectifs, dans le cadre de son volet préventif agricole, la prévention des pollutions d'origine agricole, par la généralisation d'une agriculture plus économe en intrants et l'adoption par les agriculteurs de mesures environnementales préservant la viabilité économique des exploitations. De plus, depuis le premier programme de son Agenda 21 départemental mis en place en 2009, le Département affirme sa volonté de favoriser une agriculture durable et créatrice de lien social. Ces objectifs ont été consolidés dans le cadre de la politique agricole départementale 2010-2014, approuvée par le Conseil général le 24 septembre 2010, que ce partenariat permettra de mettre en œuvre.

Le Département a donc souhaité contribuer financièrement aux programmes menés en ce sens par la Chambre d'Agriculture au bénéfice de l'ensemble de la profession. Il soutient pour cela des actions spécifiques de la Chambre d'Agriculture qui s'inscrivent dans une logique de développement durable et répondent aux objectifs d'intérêt départemental suivants :

- Prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et promotion des échanges entre agriculteurs et grand public,
- Préservation et amélioration de la qualité de l'eau, de l'environnement, du paysage et de la biodiversité,
- Développement du tourisme et de la vie locale en zone rurale,
- Installation des jeunes agriculteurs et développement d'actions pédagogiques,
- Emergence de projets, diversification et commercialisation de la production agricole,
- Amélioration de la qualité des produits et soutien à l'agriculture biologique,
- Economies d'énergies et développement des énergies renouvelables à la ferme,
- Connaissance des pratiques agricoles, diffusion du conseil agronomique et expérimentation de techniques alternatives,
- Préservation des espaces et de l'activité agricoles, contribuant au cadre de vie et au développement local,
- Développement de projets locaux innovants relatifs notamment aux agro-énergies et agro-matériaux.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions selon lesquelles le Département apportera son soutien financier à la Chambre d'Agriculture pour la poursuite d'objectifs d'intérêt départemental, tels que définis en préambule de la présente convention. Elle précise en outre les modalités selon lesquelles le Département exercera le contrôle de sa bonne utilisation.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

Il est convenu de travailler dans une logique de contrat d'objectifs avec la création d'un comité de pilotage composé de représentants de la Chambre d'Agriculture, du Département, de Seine-et-Marne Développement et de Seine-et-Marne Tourisme et présidé par un élu du Conseil général.

Le soutien du Département interviendra sur les actions proposées par le comité de pilotage en fonction de leur adéquation aux objectifs cités dans le préambule. Cette instance sera assistée d'un comité technique, composé des services techniques de la Chambre d'Agriculture et du Département, qui aidera à la prise de décision et à leur application.

Pour chaque action, une fiche sera réalisée. Elle présentera l'action, son planning prévisionnel de réalisation, le détail des coûts et du financement, les objectifs poursuivis et les indicateurs d'évaluation pertinents (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Les fiches détaillant les actions pour 2011 sont jointes en annexe de la présente convention. Ces actions pourront être révisées en cours d'année lors des comités de pilotage selon la procédure décrite ci-dessous.

Pour les années suivantes, un avenant présentera à l'Assemblée départementale les actions retenues par le comité de pilotage.

Les réunions du comité de pilotage seront l'occasion pour la Chambre d'Agriculture de présenter au Département :

- le détail du programme des actions à subventionner, leur montant, les objectifs et les indicateurs de suivi,
- l'évaluation de l'atteinte des objectifs pour chaque action programmée à l'aide du renseignement des indicateurs.

Deux réunions au minimum seront organisées chaque année à l'initiative de la Chambre d'Agriculture :

- la première réunion du comité de pilotage (mai-juin) permettra de réaliser le bilan de l'année écoulée. Les indicateurs de suivi et le budget dépensé seront présentés pour chaque action,
- la seconde réunion (octobre-novembre) permettra de valider le programme des actions pour l'année suivante, ainsi que les moyens consacrés à sa mise en œuvre. Les actions proposées devront être en cohérence avec les objectifs cités en préambule et, pour chacune d'entre elles, une fiche détaillée sera réalisée. En cas de désaccord, le Département proposera à la Chambre d'Agriculture de modifier son programme. La Chambre d'Agriculture disposera d'un mois pour présenter un nouveau programme. Le refus de la Chambre d'Agriculture vaudra renoncement à l'obtention de la subvention.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture s'engage à affecter l'intégralité du concours financier du Département à la réalisation des objectifs et des activités mentionnés.

3.1. Obligations relatives à la mise en œuvre des actions :

Pour la mise en œuvre de ces objectifs la Chambre d'Agriculture s'engage à :

- faire connaître au public et à ses partenaires le concours du Département,
- faire figurer le logo du Département sur tous les documents d'annonce des activités visées dans la convention conformément à la charte graphique,
- faire figurer dans les documents qu'elle édite, destinés au public ou à ses membres, une mention indiquant l'aide que lui apporte le Département,
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents dûment habilités du Département,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs,
- organiser et animer deux réunions de comités de pilotage par an, suivant les termes décrits à l'article 2.

La Chambre d'Agriculture proposera un tableau de bord de suivi des actions en cours et le présentera lors des comités techniques de préparation des comités de pilotage et lors des comités de pilotage.

3.2. Obligations comptables :

Pour atteindre les objectifs fixés à l'article 1, la Chambre d'Agriculture s'engage au niveau comptable à :

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux règles en vigueur,
- fournir, pour le 30 juin de chaque année, les comptes du dernier exercice connu (bilan, compte de résultats et annexe au 31 décembre), approuvés par le Préfet. Ces documents devront faire clairement ressortir l'ensemble des subventions, participations et aides diverses obtenues, qu'elles soient publiques ou privées, chiffrables ou valorisées. Conformément à la loi N° 92-125 du 6 février 1992, ces pièces seront annexées au compte administratif du Département, si les subventions versées dépassent 75 000 € ou représentent plus de 50 % du budget total de l'organisme,
- affecter les fonds à des actions précises décidées en accord avec le Département et conformes aux objectifs cités dans le préambule.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à soutenir financièrement la réalisation des actions conformes aux objectifs cités dans le préambule et validées par le comité de pilotage. Ce soutien se traduira par le versement d'une subvention annuelle décomposée par action.

4.1. Montant de la subvention :

La subvention s'élève à 450 000 € pour la première année d'exécution (2011). Pour les années suivantes, le montant de la subvention accordée sera déterminé en fonction de la réalisation des objectifs de l'année précédente et du programme d'action présenté.

Un avenant à la présente convention fixera le montant de la subvention pour les années ultérieures, sous réserve du vote préalable des crédits par le Département.

4.2. Modalités de versement :

Le versement de la subvention accordée sera effectué en deux fois :

- le premier versement, correspondant à la moitié de la subvention de l'année précédente, interviendra après le vote du budget de l'année en cours ; pour la première année d'exécution de la présente convention, il sera versé la moitié de la subvention de 450 000 €, définie à l'article ci-dessus, après signature de la présente convention.
- le versement du solde de l'année en cours interviendra après la seconde réunion du comité de pilotage, mentionnée à l'article 2 de la présente convention.

Le paiement de la subvention sera effectué sur le compte de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture, dont elle fournira les coordonnées chaque année.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée de plein par le Département en cas de manquement de la Chambre d'agriculture à ses obligations contractuelles, après un délai de 15 jours à compter de la notification d'une mise en demeure de régulariser infructueuse.

Dans tout autre cas, elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 2 mois.

En aucun cas, la résiliation ne peut donner lieu à indemnité.

ARTICLE 6 : RESTITUTION EVENTUELLE DE LA SUBVENTION

En cas de résiliation de la présente convention, le Département pourra demander à la Chambre de l'agriculture de lui restituer tout ou partie de la subvention attribuée.

De même, le Département pourra également exiger restitution totale ou partielle des sommes versées, si la chambre de l'agriculture ne les utilise pas en totalité.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour une durée de 4 ans.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification apportée à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige. A défaut, la juridiction compétente pour en connaître sera le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à MELUN, le
en deux exemplaires originaux

Pour la Chambre d'Agriculture
Le Président

Pour le Département
Le Président du Conseil général de Seine-et-Marne

ANNEXE : FICHES-ACTIONS 2011

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS TECHNIQUES	
PRESENTATION	
Fiche CA77	Production intégrée : références techniques, conseils, animation auprès des agriculteurs
Responsable de l'action	Sébastien Piaud
Objectif à atteindre	Développer de nouveaux itinéraires à bas intrants et de nouveaux systèmes de cultures permettant aux agriculteurs de réduire l'utilisation des phytosanitaires, tout en maintenant la marge économique des exploitations.
Améliorations attendues	Faire approprier l'ensemble des techniques de production intégrée (itinéraires, systèmes de cultures) aux agriculteurs en s'appuyant sur de l'animation de groupes de développement agricole déjà constitués et sur l'animation territoriale sur les zones à enjeux eau.
Obstacles à surmonter	Constitution de références techniques pour toutes les cultures et tous les systèmes de cultures
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un réseau de conseillers agronomiques spécialisés sur la production intégrée • Maintenir les expérimentations avec les agriculteurs • Maintenir un conseil technique via Info.pl@ine intégré
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'essais mis en œuvre avec les agriculteurs • Nb de parutions du bulletin • Nb de destinataires du bulletin (agriculteurs, structures, autres) • Nb de journées de formations, nb d'agriculteurs formés • Nb de journées de formations, interventions auprès des groupes techniques ou par territoire
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation environnementale à l'aide notamment de l'IFT, par comparaison aux autres bulletins techniques CA77 ou structures conseils (coopératives, négoce, conseillers privés) • Evaluation technico-économique : nb d'agriculteurs mettant en œuvre la PI (itinéraire ou système) en surface, matériel, ...
FINANCEMENT	
Dépenses	Recettes

Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Sébastien Piaud	120	77 400 €	Conseil Général	40 000 €
Mathurin Philippeau	60	38 700 €	Chambre d'Agriculture	76 100 €
Total	180	116 100 €		116 100 €

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS TECHNIQUES				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Conseil agricole via Info.pl@ine			
Responsable de l'action	Anne Papin			
Objectif à atteindre	Le conseil technique diffusé via Info.pl@ine permet d'engager une évolution des pratiques et une adaptation au contexte environnemental.			
Améliorations attendues	Faire approprier l'ensemble des conseils techniques de production diffusés aux agriculteurs.			
Obstacles à surmonter	Caractériser l'ensemble des conseils techniques à disposition des agriculteurs et tenter une harmonisation des conseils			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • Appuie sur le Bulletin de Santé du Végétal et sur le réseau d'observations de la pression maladie et parasitaire • S'assurer d'une diffusion continue à rythme régulier 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'agriculteurs, structures et partenaires destinataires 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation environnementale, par comparaison aux autres bulletins techniques CA77 ou structures conseils (coopératives, négoce, conseillers privés, ...) à l'aide de l'IFT • Evaluation technico-économique : agriculteurs mettant en œuvre les pratiques conseillées et situation économique 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Anne Papin	100	64 500 €	Conseil Général	55 000 €
Laurent Proffit	60	38 700 €	Chambre d'Agriculture	125 600 €
Régis Courteille	60	38 700 €		
Autres conseillers	60	38 700 €		
Total	280	180 600 €		180 600 €

ANIMATION SUR TERRITOIRES PRIORITAIRES (AAC, PDE2)				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Animation territoriale visant à l'évolution des pratiques agricoles (réduction d'usage des phytosanitaires)			
Responsable de l'action	Laure Voisin			
Objectif à atteindre	Sensibiliser, accompagner l'appropriation des meilleures techniques (agronomie, pratiques agricoles, gestion des éléments fixes du paysages, ...) visant à la réduction des intrants sur les territoires à enjeux notamment eau.			
Améliorations attendues	Faire évoluer les pratiques agricoles visant à la réduction d'usage des phytosanitaires et à la réduction des impacts agricoles.			
Obstacles à surmonter	Convaincre les agriculteurs d'engager de nouvelles pratiques agronomiques			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des références techniques • Avoir une cohérence entre l'animation territoriale et les experts agronomiques • Assurer une coordination des structures intervenant auprès des agriculteurs 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de jours passés par le technicien • Nb d'exploitations suivies et ayant engagé de nouvelles pratiques (nb de visites, nb de DAEG réalisés) 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la réduction des phytosanitaires dans le système de cultures (et itinéraires annuels) : IFT, modification de pratiques 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Laure Voisin	80	51 600 €	Conseil Général	35 000 €
			CA 77	16 600 €
Total	80	51 600 €		51 600 €

ANIMATION SUR TERRITOIRES PRIORITAIRES (AAC, PDE2)				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Animation thématique en lien avec des projets de développement de cultures			
Responsable de l'action	Anne PAPIN			
Objectif à atteindre	Accompagner des groupes d'agriculteurs dans la mise en place de leur projet (Planète Chanvre, groupe du sud sur le chanvre) en proposant un accompagnement technique pour la mise en œuvre agronomique de leur projet. Il s'agit au-delà de l'accompagnement technique pour la mise en œuvre d'une nouvelle culture au sein de l'itinéraire, d'accompagner l'ensemble de ces exploitants dans des démarches environnementales de réduction des phytosanitaires pour l'ensemble de la gestion de leur exploitation.			
Améliorations attendues	Faire évoluer les pratiques agricoles visant à la réduction d'usage des phytosanitaires et à la réduction des impacts agricoles.			
Obstacles à surmonter	Convaincre les agriculteurs d'engager de nouvelles pratiques agronomiques sur leur exploitation en rapport avec l'introduction d'une nouvelle culture			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des références techniques sur la culture mise en oeuvre • Avoir une cohérence entre l'animation du projet et les experts agronomiques 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de jours passés par le technicien • Nb d'exploitations suivies et ayant engagé de nouvelles pratiques (nb de visites, nb de DAEG réalisés) 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la réduction des phytosanitaires dans le système de cultures (et itinéraires annuels) : IFT, modification de pratiques 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Anne Papin	50	32 250 €	Conseil Général	15 000 €

			CA 77	17 250 €
Total	50	32 250 €		32 250 €

GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Animation technique et conseils via Irri.pl@ine notamment Nappe de Champigny et Nappe de Beauce			
Responsable de l'action	Milène Grapperon			
Objectif à atteindre	La gestion quantitative doit se concrétiser par une mise en œuvre au sein des exploitations de méthodes ou par l'adoption de matériel (via PVE ou non) visant à l'économie de l'eau et à l'efficacité de l'usage de l'eau. Cette phase d'appropriation se fait au travers notamment d'un conseil technique adapté, Irri.pl@ine, et par une proximité technique des conseillers.			
Améliorations attendues	Faire évoluer les pratiques agricoles visant à l'optimisation de l'irrigation ainsi que le parc matériel			
Obstacles à surmonter	Convaincre les agriculteurs d'engager de nouvelles pratiques agronomiques sur leur exploitation Situation économique des exploitations pour l'acquisition de matériel			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des références techniques sur la gestion de l'irrigation par cultures • Avoir une méthode fiable de gestion volumétrique et de répartition des volumes • S'assurer de l'adoption des conseils techniques • Avoir des financements via PVE en rapport avec la gestion de l'irrigation 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'agriculteurs participant à la gestion quantitative • Nb de bulletins techniques et réglementaires diffusés 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la réduction d'usage de l'eau • Evaluation de la performance et du renouvellement du matériel • Evaluation de la mise en œuvre du conseil 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Milène Grapperon	50	32 250 €	Conseil Général	25 000 €
Laurent Proffit	30	19 350 €	CA 77	26 600 €
Total	80	51 600 €		51 600 €

Transparences des pratiques et gestion des indicateurs d'évolution des pratiques agricoles				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Mise en œuvre d'outils de traçabilité des pratiques (DAEG, ...)			
Responsable de l'action	Laurent Royer			
Objectif à atteindre	Mise en œuvre d'outils de traçabilité des pratiques en lien avec le DAEG pour évaluer l'évolution des pratiques agricoles.			
Améliorations attendues	Avoir une remontée fiable et annuelle des pratiques agricoles pour un nombre significatif d'exploitations.			
Obstacles à surmonter	S'assurer de la compatibilité informatique des outils de traçabilité avec le DAEG			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réalisation des DAEG • Obtenir des partenaires les données en temps réel • Maintien d'une base de données à jour 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'agriculteurs remontant leurs pratiques au travers d'un outil de traçabilité • Nb de synthèses réalisées et diffusées • Nb d'exploitations suivies (nb de visites, nb de DAEG réalisés) 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs agronomiques d'évolution des pratiques (Azote et Phytosanitaires) 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Laurent Royer	50	32 250 €	Conseil Général	20 000 €
			CA 77	12 250 €
Total	50	32 250 €		32 250 €

Transparences des pratiques et gestion des indicateurs d'évolution des pratiques agricoles				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Synthèses technico-économiques			
Responsable de l'action	Laurent Royer			
Objectif à atteindre	Réaliser et diffuser des synthèses technico-économiques notamment sur l'évolution des actions contenues dans le plan départemental de l'eau.			
Améliorations attendues	Avoir une remontée fiable et annuelle des pratiques agricoles pour un nombre significatif d'exploitations.			
Obstacles à surmonter	Obtenir l'accord de l'ensemble des structures sur le contenu et l'analyse des résultats			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une communication continue via l'ensemble des outils informatiques à disposition Obtenir des partenaires les données en temps réel 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'agriculteurs remontant leurs pratiques Nb de synthèses réalisées et diffusées Nb d'exploitations suivies (nb de visites, nb de DAEG réalisés) 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs agronomiques d'évolution des pratiques (Azote et Phytosanitaires) 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Laurent Royer	40	25 800 €	Conseil Général	32 000 €
Animateur de territoires	40	25 800 €	CA 77	19 600 €
Total	80	51 600 €		51 600 €

Transparences des pratiques et gestion des indicateurs d'évolution des pratiques agricoles				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Accompagnement Haute Valeur Environnementale (HVE)			
Responsable de l'action	Anne BOUTIN			
Objectif à atteindre	Assurer la qualification HVE des exploitations agricoles			
Améliorations attendues	Augmenter le nombre d'exploitations qualifiées du point de vue de l'environnement sur le département de Seine-et-Marne.			
Obstacles à surmonter	Obtenir le référentiel HVE			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'animation collective et du partenariat avec les organismes économiques 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'agriculteurs qualifiés • Nb de réunions d'animation, de sensibilisation 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs agronomiques d'évolution des pratiques (Azote et Phytosanitaires) 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Anne Boutin	31	19 995 €	Conseil Général	10 000 €
			CA 77	9 995 €
Total	31	19 995 €		19 995 €

Transparences des pratiques et gestion des indicateurs d'évolution des pratiques agricoles				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Cellule d'information agricole du PDE			
Responsable de l'action	Anne BOUTIN			
Objectif à atteindre	Assurer la qualification HVE des exploitations agricoles			
Améliorations attendues	Augmenter le nombre d'exploitations qualifiées du point de vue de l'environnement sur le département de Seine-et-Marne.			
Obstacles à surmonter	Obtenir le référentiel HVE			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'animation collective et du partenariat avec les organismes économiques 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'agriculteurs qualifiés • Nb de réunions d'animation, de sensibilisation 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs agronomiques d'évolution des pratiques (Azote et Phytosanitaires) 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Anne Boutin	20	12 900 €	Conseil Général	10 000 €
Thierry Pecquet	20	12 900 €	CA 77	15 800 €
Total	40	25 800 €		25 800 €

Transparences des pratiques et gestion des indicateurs d'évolution des pratiques agricoles				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Animation et coordination des MAE et PVE			
Responsable de l'action	Laurent Royer			
Objectif à atteindre	Dans le cadre de la contractualisation des agriculteurs sur les territoires du plan départemental de l'eau, il est nécessaire de coordonner le suivi de la contractualisation des MAE et des PVE pour l'ensemble du département.			
Améliorations attendues	Augmenter le nombre d'exploitants ayant contractualisé une mesure MAE ou PVE.			
Obstacles à surmonter	Financement des MAE et des PVE et durabilité dans le temps			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'animation collective • Avoir des mesures cohérentes sur le département 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'agriculteurs ayant contractualisé par mesure • Moyens financiers engagés 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs technico-économiques permettant d'évaluer la faisabilité et le maintien économique des exploitations 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Laurent Royer	50	32 250 €	Conseil Général	20 000 €
			CA 77	12 250 €
Total	50	32 250 €		32 250 €

Conseil Environnemental				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Plan d'actions et engagement de l'ensemble des structures de conseil			
Responsable de l'action	Olivier Barnay			
Objectif à atteindre	Le Conseil Environnemental 77 permet, sous la coordination de la Chambre d'Agriculture, de coordonner et d'animer l'ensemble des structures de conseil du département (coopératives, négoces, conseillers privés...) ainsi que, selon les besoins, les instituts techniques, les porteurs de projet,... pour répondre aux enjeux du PDE.			
Améliorations attendues	Avoir un plan d'actions comprenant des essais, la réalisation des DAEG, un conseil technique commun et un plan d'actions sur les pollutions ponctuelles.			
Obstacles à surmonter	Obtenir la participation de l'ensemble des structures			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une communication continue • Respecter la notion de filière des organismes participants 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de DAEG réalisés • Nb de réunions du CE77, nb de participants • Plan d'actions mis en œuvre 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de DAEG réalisés • Nb d'essais mis en commun • Nb de conseils diffusés en commun (pollution ponctuelle) 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Olivier Barnay	40	25 800 €	Conseil Général	20 000 €
Animateur de territoires	60	38 700 €	CA 77	44 500 €
Total	100	64 500 €		64 500 €

Agriculture Biologique				
PRESENTATION				
Fiche CA77	Développement de l'AB pour la mise en œuvre de filière courte et transfert méthodologique			
Responsable de l'action	Charlotte Glachant			
Objectif à atteindre	L'Agriculture Biologique est une voie agronomique intéressante pour obtenir des méthodes qui sont transférables à d'autres voies techniques, permettant d'accompagner la réduction d'usage des phytosanitaires. D'autre part, la mise en œuvre technique de certaines actions et notamment le développement de filières courtes départementales permettrait le développement d'une part de l'AB mais également d'approvisionner la Restauration Collective.			
Améliorations attendues	Augmenter le nombre d'exploitations en AB toutes productions			
Obstacles à surmonter	Lever les freins de filières pour la production			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une communication continue • Obtenir des références techniques fiables • Avoir des filières opérantes 			
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'exploitations en AB • Surfaces et productions en AB 			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de production utilisé en RC 			
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Charlotte Glachant	50	32 250 €	Conseil Général	20 000 €
			CA 77	12 250 €
Total	50	32 250 €		32 250 €

Placer l'agriculture dans l'aménagement et le développement des territoires				
PRESENTATION				
Responsable de l'action	Vincent LE QUINIOU			
Objectif à atteindre	Permettre que l'agriculture soit reconnue comme un acteur du développement rural			
Améliorations attendues	Créer un bon climat entre acteurs locaux, habitants et professionnels de l'agriculture Développer davantage d'activité et d'emploi			
Obstacles à surmonter	Obtenir la participation de l'ensemble des structures			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une communication adaptée Arriver à mobiliser les agriculteurs 			
Indicateurs de moyens	Participation aux réunions sur les territoires Outils de communication			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets développés Nombre de SCoT suivis par les animateurs 			
Actions			agent impliqué	nb jours/an
Répondre aux attentes des élus locaux pour permettre une bonne insertion de l'agriculture dans le développement des territoires			Les animateurs	130
Suivre la mise en place des SCoT pour faire des propositions en amont de leur élaboration (en lien avec le pôle Espace-Aménagement)			Les animateurs	
Répondre aux sollicitations des collectivités territoriales			Les animateurs	
Communiquer auprès des agriculteurs pour les mobiliser sur la place que peut prendre l'agriculture au sein des territoires			Les animateurs	
Placer l'agriculture dans les actions de la Réserve de Biosphère			I. CHANCLUD	
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Vincent LE QUINIOU	33	21 300 €	Conseil Général	23 000 €
Animateurs de territoires	97	62 500 €	CA 77	60 800€
Total	130	83 800 €		83 800 €

Promotion de l'agriculture (patrimoine, activités, produits ...)				
PRESENTATION				
Responsable de l'action	Vincent LE QUINIOU			
Objectif à atteindre	Valoriser l'activité économique Développer les activités			
Améliorations attendues	Bonne connaissance des activités des agriculteurs pouvant convenir aux souhaits des citoyens Développer davantage d'emploi			
Obstacles à surmonter	Obtenir la participation de l'ensemble des structures			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une communication adaptée Professionaliser les prestations des agriculteurs 			
Indicateurs de moyens	Mise en place des activités nouvelles Outils de communication			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets développés Nombre de producteurs dans les réseaux Nombre de participations à des événements 			
Actions			agent impliqué	nb jours/an
Développer le Réseau « Bienvenue à la Ferme »			I CHANCLUD	165
Développer les randonnées gourmandes			I CHANCLUD	
Elaborer et accompagner des "produits" touristiques sur l'agriculture avec "2T2M"			R FORTIER I. CHANCLUD	
Faciliter l'émergence du "tourisme pour tous" en milieu rural			I CHANCLUD	
Foires, salons, Festival de la Terre, Nature et Vénérie, Naturiales...			Les animateurs	
Mettre en place l'événement de la Balade du goût			C MASSON	
Répondre aux sollicitations des agriculteurs ou des élus locaux sur le Bâti Agricole			I CHANCLUD	
Communiquer auprès des Scolaires et du Grand Public			I CHANCLUD	
Favoriser l'implantation de logement des jeunes en formation dans le bâti agricole			R FORTIER	
Permettre la prise en compte de l'agriculture dans les projets de tourisme équestre			I CHANCLUD	
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Vincent LE QUINIOU	15	9 700 €	Conseil Général	35 000 €

Animateurs de territoires	150	96 750 €	CA 77	71 450 €
Total	165	106 450 €		106 450 €

Développement de nouvelles filières ENERGIE et AGRO-MATERIAUX				
PRESENTATION				
Responsable de l'action	Claire Montembault et Rémi Fortier			
Objectif à atteindre	Valoriser l'activité économique Développer les activités			
Améliorations attendues	Valoriser les productions Développement d'activités « durables » (locales et environnementales) Développer davantage d'emploi			
Obstacles à surmonter	Obtenir la participation de l'ensemble des structures			
Conditions indispensables	Opérer une veille qui permette de découvrir de nouveaux marchés Animer des groupes prospectifs			
Indicateurs de moyens	Mise en place des activités nouvelles			
Indicateurs de résultats	Nombre de projets développés Nombre de producteurs impliqués Nombre d'emplois créés			
Actions		agent impliqué	nb jours/an	
Accompagner l'émergence de la filière Chanvre (Planète Chanvre Association, PNR du Gâtinais)		C MONTEBAULT I CHANCLUD	83	
Répercuter aux agriculteurs les orientations de l'association Eco-Vallée de la Marne		C MONTEBAULT		
Accompagner les projets des agriculteurs		les animateurs	78	
Animer le Groupe méthanisation 77 BIOGAZ et suivre les projets		C MONTEBAULT		
Informier, former et accompagner les projets photovoltaïques		R FORTIER		
Participer à la mise en place des Plans Climat Energie des Territoires		R FORTIER		
Trouver des débouchés pour le fumier issu de la Filière équine		I CHANCLUD		
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Animateurs de territoires	150	103 800 €	Conseil Général	40 000 €

			CA 77	63 800 €
Total	165	103 800 €		103 800 €

Développement de nouvelles filières alimentaires				
PRESENTATION				
Responsable de l'action	Claire MASSON			
Objectif à atteindre	Développer les volumes de produits alimentaires à destination des besoins locaux (marchés, restauration collective...)			
Améliorations attendues	Répondre à la demande Rentabiliser à leur juste valeur ces activités Développer davantage d'activité et d'emploi Capter la valeur ajoutée en accompagnant son produit jusqu'au consommateur			
Obstacles à surmonter	Obtenir la participation de l'ensemble des structures Professionaliser les prestations des producteurs Permettre aux producteurs de calculer leur prix de revient			
Conditions indispensables	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une communication adaptée S'entourer des compétences nécessaires 			
Indicateurs de moyens	Mise en place des calculs de prix de revient Accompagnement des projets des producteurs Insérer les productions dans des réseaux de logistique ou de commercialisation locaux et mutualisés (SCIC ...)			
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Volume développé Structures de logistique ou transformation 			
Actions			agent impliqué	nb jours/an
Accompagner les projet des agriculteurs			I CHANCLUD	184
Développer les repas avec des produits locaux dans les cantines scolaires du 77			C MASSON	
Développer sur le département le concept de "Un fruit à la récré"			C MASSON	
Innover sur les débouchés des produits fermiers bio et autres			V LE QUINIOU	
Lancer avec le CERVIA "L'identité régionale" pour les produits agricoles			V LE QUINIOU C MASSON	
Monter le dossier de l'AOC du Coulommiers avec la ville de Coulommiers et l'ERE			V LE QUINIOU	
Participer aux études et promouvoir les actions en faveur de la "Restauration collective"			V LE QUINIOU C MASSON	
FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Conseillers agronomiques spécialisés	Nombre de jours	Montant (€)	Partenaires	Montant (€)
Vincent LE QUINIOU	30	19 300 €	Conseil Général	50 000 €
Animateurs de territoires	154	99 400 €	CA 77	68 700 €

Total	184	118 700 €		118 700 €
--------------	------------	------------------	--	------------------